



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121217-24301-DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/12
Date de réception : mercredi 19 décembre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1412**

Séance publique du

17 décembre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION. PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) SUR LE PLATEAU DE L'ARBOIS SISE A AIX EN PROVENCE. AVIS DE LA COMMUNE.

Le 17/12/12 à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Christine BERNARD à Mme Françoise TERME, Mme Odile BONTHOUX à M. Stéphane PAOLI, M. Helliot BRAMI à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Maurice CHAZEAU à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Catherine SILVESTRE, M. Laurent DILLINGER à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. François-Xavier DE PERETTI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Yannick DECARA, M. Christian LOUIT, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



03.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Mission Environnement et Risques Majeurs

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/12

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean-Marc PERRIN

Nomenclature :

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION. PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) SUR LE PLATEAU DE L'ARBOIS SISE A AIX EN PROVENCE. AVIS DE LA COMMUNE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix (CPA) a demandé à être autorisée à prolonger jusqu'en 2023, l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du plateau de l'Arbois, initialement prévue jusqu'en 2015.

Conformément à l'article R512-19 du code de l'environnement, la commune d'Aix-en-Provence, par ailleurs propriétaire du site, est amenée à donner un avis sur l'étude d'impact relative à ce projet.

La prolongation de l'exploitation à l'horizon 2023 permettra le stockage de 180 000 T/an de déchets ultimes (quantité maximum). Elle sera réalisée grâce à l'extension verticale du casier B3 au sud-ouest du site jusqu'au niveau des casiers existants et déjà couverts, situés au sud-est et au nord du site et au stockage de 1,2 M m³ de matériaux supplémentaires.

L'extension est prévue dans une optique d'intégration paysagère optimale en fin d'exploitation assurée par l'adoucissement des talus ouest (vue de Vitrolles), et l'adossement du casier B3 au

casier B1 à l'est par le biais d'une pente douce dans le sens ouest-est et d'un décrochage naturel rappelant la configuration générale du plateau de l'Arbois (vue de la D9).

Le casier B3 est exploité en mode bioréacteur (alvéoles de faible surface, mise en place rapide des matériaux de couvertures) avec un rendement en biogaz (valorisé pour la production d'électricité) prévu de 90%. Par ailleurs l'énergie thermique issue de l'installation de valorisation électrique du biogaz sera utilisée pour l'évaporation des lixiviats.

En dehors des aspects paysagers qui sont décrits ci-dessus, l'étude, y compris l'étude d'incidences Natura 2000, ne fait pas apparaître de nouveaux impacts par rapport à l'exploitation actuelle.

Le projet tient compte de la politique de prévention des déchets mise en place par la CPA conformément au Grenelle 2 et au Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA).

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** un avis favorable sur l'étude d'impact de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du plateau de l'Arbois déposée par la Communauté du Pays d'Aix.

2012.1412 - INSTALLATION CLASSEE SOUMISE A AUTORISATION. PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) SUR LE PLATEAU DE L'ARBOIS SISE A AIX EN PROVENCE. AVIS DE LA COMMUNE.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**